



**LA VILLE DE WAVRE RECRUTE DES PUERICULTRICES (H/F) POUR
SES TROIS CRECHES COMMUNALES
CONTRATS A DUREE INDETERMINEE - TEMPS PLEIN OU TEMPS PARTIEL
POSTES FIXES OU VOLANTS**

Travailler à la Ville de Wavre

La Ville de Wavre veut être un employeur exemplaire et vise à offrir un cadre de travail humain, respectueux de chacun et adapté aux compétences de tous. Notre culture d'entreprise est guidée par des valeurs claires telles que l'intégrité, l'équité, la collaboration, le service aux citoyens, le professionnalisme et le respect.

Chaque jour, les quelque 600 employés et ouvriers de l'administration communale de Wavre développent, durablement, une ville contemporaine et dynamique sur les plans économique, social et culturel. Ensemble, ils relèvent les défis de la vision stratégique de la ville : « Wavre2030 ».

Travailler à la Ville de Wavre, c'est croire en cette vision. C'est mettre son cœur, ses idées et son énergie au service du citoyen. C'est façonner le présent pour bâtir l'avenir.

Vos avantages en quelques mots -clés ?

Un environnement de travail qualitatif et vivant, situé en centre-ville, proche de la gare et des écoles. Une stabilité d'emploi et un équilibre serein entre vie privée et vie professionnelle. Des défis professionnels motivants, aux côtés de collègues passionnés. Des horaires et un régime de congés attractifs. Des formations continues pour développer votre potentiel.



FINALITE DE LA FONCTION :

Le/la puériculteur(rice) est chargé(e) d'assurer les soins d'hygiène et de santé et de veiller au bien-être des enfants.

Il/elle exerce une mission pédagogique importante dans l'encadrement des tout petits. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

MISSIONS

La personne recrutée sera amenée en priorité à (liste non exhaustive) :

- Assurer le bien-être des enfants :
 - Observer et accompagner l'enfant en respectant son rythme
 - Etablir une relation privilégiée avec chaque enfant
 - Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des règles de la vie en groupe, dans l'apprentissage de la propreté, dans la prise des repas, dans son développement moteur et psychologique, etc.
 - Proposer des activités d'éveil appropriées et diversifiées à l'enfant
 - Participer aux activités et jeux avec les enfants
 - Anticiper les réactions de l'enfant
 - Donner des repères à l'enfant en l'accompagnant mais sans se substituer aux parents
 - Apporter les soins appropriés à l'enfant :
 - Faire les toilettes
 - Effectuer le change
 - Donner les repas et les biberons
- Fournir un environnement adapté aux besoins des enfants en aménageant l'espace de la crèche
- Déterminer le déroulement de la journée, en distinguant les moments d'activités/repos, de jeu, de repas, de soins, de siestes, etc.
- Proposer aux parents un accueil individualisé et être à l'écoute en rapport avec l'accueil de leur enfant
- Relayer les informations vers la Direction
- Collaborer avec les autres puéricultrices, les infirmières, le personnel de cuisine, etc.
- Vérifier les présences des enfants plusieurs fois par jours

PROFIL DE COMPETENCES

- Faire preuve de capacité d'écoute et de communication
- Faire preuve de proactivité en anticipant les besoins des enfants
- Avoir un comportement intègre, fiable et réservé
- Faire preuve de déontologie et respecter le secret professionnel
- Avoir la volonté de participer à l'enrichissement du projet d'accueil



CONDITIONS D'ACCES A LA FONCTION

- Être titulaire d'un diplôme de Puériculteur/Puéricultrice (CESS + 7^{ème} qualification en puéricultrice).
- Disposer d'une première expérience professionnelle positive dans la fonction est un atout
- Disposer d'un **passport APE** est un atout

CONDITIONS DE TRAVAIL PROPOSEES

- **Contrat à durée indéterminée, à temps plein (38h00) ou temps partiel (¾ temps ou ½ temps)**
- **Soit poste fixe** (3/4 temps ou mi-temps) au sein de la crèche Aquarelle (Zoning Nord)
- **Soit poste fixe** (temps plein ou temps partiel) au sein de la crèche Macanaille
- **Soit poste « volant »** (temps plein) pour les crèches Macanaille et Ile Aux Trésors.
- Rémunération (D2 personnel de soins) :
 - Temps plein : 2 521,64 euros bruts mensuels indexés à zéro année d'ancienneté
 - ¾ temps : 1 891,24 euros bruts mensuels indexés à zéro année d'ancienneté
 - ½ temps : 1260,82 euros bruts mensuels indexés à zéro année d'ancienneté
- Valorisation de l'ancienneté dans les conditions prévues par le statut pécuniaire
- Intervention dans les frais de transport en commun à hauteur de 88%
- 2^{ème} pilier de pension
- La possibilité de travailler dans un **environnement de qualité**.
- Régime de congés attractif
- Investissement dans a **formation continue** du personnel

Une réserve de recrutement sera constituée pour une durée de 2 ans.

MODALITES DE CONTACT

Lettre de motivation, CV, copie du diplôme, passeport APE et extrait de casier judiciaire modèle II de moins de 3 mois, devront parvenir à l'attention de Madame MASSON, **UNIQUEMENT PAR MAIL** à : sabine.chaussier@wavre.be pour **le 15/01/2023 au plus tard** (date du courriel fera foi).

Les dossiers incomplets ou réceptionnés après la date de clôture des candidatures ne seront pas pris en considération.

Les candidatures retenues sur base des conditions d'accès à la fonction seront conviées à **un examen écrit** qui se déroulera **le 24 janvier 2023** dans les locaux de l'Administration (épreuve éliminatoire), une seconde épreuve, **un entretien oral**, se déroulera mi-février pour les candidats ayant obtenu au moins 60% à la première épreuve.

En cas d'engagement au sein de la Ville de Wavre, les personnes recrutées s'engagent à fournir **au plus tard à la signature du contrat de travail** les documents suivants :

- La version originale de l'extrait de casier judiciaire modèle II de moins de 3 mois.
- La preuve de l'état d'immunité contre la rubéole (pour les personnes de sexe féminin de 15 à 50 ans), un modèle du document requis peut être obtenu sur simple demande auprès du service RH
- Un certificat médical de moins de 3 mois attestant qu'au moment de l'examen, il n'existe aucun signe d'affection physique et psychique susceptible de représenter un danger pour les enfants accueillis (document original). Un modèle du document requis peut être obtenu sur simple demande auprès du service RH